



BILAN DE COMPÉTENCES

PUBLIC : Tous salariés du secteur privé/public souhaitant évoluer professionnellement

PRE-REQUIS : Aucun prérequis

INTERVENANTS : Psychologue.

Dans le respect des règles déontologiques, la posture adoptée sera celle de la bienveillance, de l'écoute active et de la neutralité.

MODALITES D'ACCES : Contacter l'organisme de formation. 15 jours de délai de rétractation à partir de la signature de la convention de formation.

HORAIRES : Définis avec le conseiller bilan, 1 entretien par semaine, maximum 2heures

DUREE : 24 heures maximum

VALIDATION DE LA FORMATION :

Faire la totalité des rendez-vous

MODALITES D'EVALUATION : Syntèse et plan d'actions coconstruit avec la personne

DEBOUCHES : Non communiqué

COUT DE LA FORMATION : 1800€

FINANCEMENT : CPF,OPCO...

(Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge)

N° Siret :775 629 280 00659

Organisme de formation enregistré sous le n° 28610103861 auprès du préfet de la Région Normandie

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

ORNEODE FORMATION

48 rue Lazare Carnot – 61000 ALENCON

Tel : 02.33.31.00.66 / 06.40.71.14.80

Mail : contact-formation@orneode.fr

<https://orneode.fr/etablissement/orneode-formation/>

REFERENTE HANDICAP :

Stéphanie PAIGNE

Stephanie.paigne@competences-handicap.fr

Tel : 02 33 31 00 26

INDICATEURS DE RESULTATS : 100% des clients satisfaits

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Dispositif d'accompagnement individualisé dans le cadre d'un projet d'évolution ou de transition professionnelles mis en place pour :

- Permettre l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable tenant compte de vos compétences, atouts, capacités, intérêts et motivations, restrictions d'aptitude ;
- Elaborer un plan d'action par étapes incluant si besoin un projet de formation ;
- Se projeter en termes d'aménagement de votre situation de travail pour compenser votre handicap.

Ce que dit le Code du Travail : un bilan de compétences à pour objet de permettre d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (Articles L.6313-4 et R.6314-4).

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION POUR UNE CHANGE ÉGALE D'APPRENDRE :

Variété des méthodes pédagogiques (présentation audio, texte, contenus en ligne...) pour permettre à chacun quel que soit son profil d'apprentissage, quel que soit sa limitation, de trouver l'alternative qui lui convient.

L'intervenant porte une attention particulière à ce que le bénéficiaire puisse démontrer ses connaissances de la manière lui convient, en fonction de ses conditions limitatives (exemple : trouble de l'élocution, à la place d'un exposé oral, présentation écrite du travail attendu).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Le bilan de compétences se fait uniquement en présentiel, avec des entretiens individuels et un référent de parcours identifié.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MATÉRIELS :

- Tests psychométriques (NV7/GAT...) IRMR, QVP super Parcoureo ;
- Questionnaire analyse du parcours
- Outils de l'ADVO
- Mise à disposition du réseau professionnel (enquêtes métier, immersion entreprise...)

CONTENU DE LA FORMATION :

L'organisation du bilan de compétences peut s'adapter en durée et en contenu à vos caractéristiques et aux objectifs du bilan.

L'offre d'accompagnement se déroule en trois phases, réalisées dans le cadre d'entretiens individuels, prioritairement en présentiel. Accès à distance aux contenus en fonction de la situation et des besoins de la personne.

Phase 1 : Analyse de la demande

Un entretien préliminaire pour confirmer votre engagement dans la démarche, définir et analyser la nature de vos besoins et vous rappeler les conditions de déroulement du bilan, des méthodes et outils utilisés. Définition de la personnalisation et des modalités d'accompagnement en fonction des besoins de la personne.

Phase 2 : Investigation

Cette phase vous permettra d'analyser vos motivations et intérêts professionnels et personnels, d'identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, d'évaluer vos connaissances générales et d'ouvrir le champ des possibles en cohérence avec la situation de santé.

- **Identification des acquis,**
- **Valorisation du parcours,**
- **Acceptation du handicap et exploration de l'environnement,**
- **Elaboration et validation du projet professionnel.**

La méthodologie interactive vous propose d'interagir avec votre environnement.

Des objectifs à atteindre ainsi qu'une méthodologie de travail vous seront indiqués entre deux rendez-vous. Suivi régulier entre deux entretiens (téléphone, mail, Visio, ...).

Phase 3 : Conclusion et synthèse

Elle consiste en la formalisation du travail que vous avez réalisé et à la rédaction conjointe d'un plan d'actions indiquant les points d'étapes nécessaires à la concrétisation de votre projet professionnel. Cette étape se finalise par la remise de la synthèse du bilan de compétences.